



Les Résolutions et la déclaration d'engagement du 28 juin 2020
Unissons-nous dans la lutte contre la misère et un toit pour tous.
Une initiative citoyenne entreprise avec les familles privées de logement.

Ce document pour le respect du droit de tout Mauricien à accéder à un logement décent, a été rédigé suite aux propositions faites lors du forum-dialogue regroupant 130 familles vivant dans la précarité, notamment des familles expulsées de Pointe aux Sables, Malherbes et Riambel, des membres de DRWA A ENN LAKAZ: PLATFORM SITWAYEN et des citoyens.nes mauriciens.nes, réunis.es le dimanche 28 juin 2020 au siège de la Confédération des Travailleurs du Secteur Privé à Rose-Hill.

Pour rappel :

Le droit international reconnaît le droit de chacun à un niveau de vie suffisant et à un logement convenable¹.

L'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, prévoit que 'Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (...). Conformément à la cible 11 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui vise à un accès à un logement décent pour tous, ainsi qu'à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et un assainissement des quartiers de taudis, le *Government Programme 2020-2024* point 22. indique que "*Government will accelerate housing programmes for both low and middle income families, with special focus on the needy and vulnerable*".

La Convention internationale Relative aux droits de l'Enfant (1990) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1992) stipulent qu'il est du devoir de l'Etat d'adopter les mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à assurer leur droit au logement. Ceci en offrant une assistance matérielle et des programmes d'appui.

Les femmes et les enfants² sont particulièrement vulnérables avant, pendant et après une expulsion³ en particulier en ce qui concerne leurs besoins sanitaires pour les femmes, les

¹ Article 25 - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : 'Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (...)'.

besoins développementaux pour les enfants et leur protection des violences, y compris sexuelles.

Les familles actuellement privées de logement ou en logement précaire, ont exprimé qu'elles faisaient face à de nombreuses discriminations :

Allant des insultes résultant des préjugés associés au terme "squatteurs". Des souffrances psychologiques, physiques et sociales liées à la destruction des maisons et à la précarité de leur situation ; des limites dans la capacité d'exercer d'autres droits comme trouver un travail et une stabilité financière, car privées de maison.

Des difficultés pour que leurs enfants reprennent une scolarité et continuent leurs apprentissages pour être des citoyens.nes actifs.ves.

De leur incapacité économique (perte d'emploi, emploi instable, etc.), physique (problèmes de santé) et psychologique de louer une maison ou d'acheter un terrain. Les séquelles laissées suite à la destruction des maisons ne leur permettent pas de réaliser leurs droits. Sur le long terme, cela représente un coût économique considérable pour les familles et pour l'Etat. Notamment à cause des répercussions sur la santé, l'éducation et l'insertion économique des personnes privées de logement. Venant elles-mêmes de familles ayant vécu dans des logements précaires, elles ont exprimé leurs inquiétudes pour l'avenir de leurs enfants. Ce cycle de pauvreté étant impactant de générations en générations.

Etant donné les conventions internationales précitées, ratifiées par l'Etat mauricien et afin de faire face à la crise du logement, nous proposons :

1. Par rapport à l'urgence liée aux familles qui vivent depuis plus d'un mois dans des conditions d'extrême précarité sanitaire et climatique, de trouver une **solution de logement immédiate et transitoire**. Une solution temporaire assurant les services essentiels⁴ (eau, électricité, évacuation des eaux usées, assainissement, évacuation des déchets, etc.), en attendant que les familles aient accès à une solution durable.

2. L'expression d'une réelle volonté politique du gouvernement pour **une politique de logement nationale pour tous, qui enrayer l'incapacité systémique actuelle** qu'ont les mauriciens ayant de faibles revenus à accéder à un logement décent. Sur les 12,000 maisons annoncées, seulement 1,800 ont été identifiées pour ceux ayant des revenus inférieurs à Rs 10,000. Ce nombre doit être augmenté afin de répondre à la demande et donner priorité aux familles en situation de logement précaire. Il y a plus de 10 ans CARITAS ILE MAURICE évaluait ces familles à 10,000... Un registre doit impérativement être mis à jour.

3. Que la *Task Force* sur le logement et le Ministère du Logement démontrent cette volonté politique pour la création de logements sociaux et la réhabilitation de certains quartiers en

² <https://www.lemauricien.com/opinions/forum/protegez-nos-enfants-et-le-seul-repere-qui-leur-reste-la-famille/355845/>

³ ONU HABITAT, Le droit à un logement convenable. Fiche d'information No. 21.

⁴ ONU HABITAT, Le droit à un logement convenable. Fiche d'information No. 21.

adoptant une **approche participative et démocratique qui inclut les familles dans la mise en œuvre d'un programme de logement intégré et inclusif**. Cela inclut l'identification et la mise à dispositions de terrains tant au niveau de l'Etat que du secteur privé.

Cela peut se faire en s'inspirant des initiatives brésiliennes ou rwandaises⁵ sur le sujet. Les représentants des familles de chaque région, les membres de DRWA A ENN LAKAZ : PLATFORM SITWAYEN, les autres ONG⁶ qui ont longtemps été sur le terrain et ont fait des recommandations, le secteur privé, peuvent être mobilisés pour travailler avec les autorités sur ce dossier.

L'Etat Mauricien peut aussi faire appel au soutien d'ONU HABITAT⁷ et à la commission économique pour l'Afrique⁸ qui a placé l'accès à un logement convenable au centre des priorités mondiales pour faire face à la crise du COVID-19 et dans la lignée des Objectifs de Développement Durable : *"A strong coalition is needed with local government networks and grassroots organizations to cope with the scale of the problem, mobilize quick action, provide direct guidance and fast-track learning across countries and regions.(...) It is key to work directly with communities, connecting formal and informal governance mechanisms and supporting self-organization in communities, recognizing their social and cultural diversity"*.

4. Que les **mesures actuellement proposées en matière de logement soient adaptées au profil des familles vivant en état de précarité**, c'est-à-dire :

- a. que les dépôts prohibitifs soient enlevés. Des personnes touchant un salaire de Rs 10,000 par mois, ayant des emplois journaliers, précaires, ne peuvent s'acquitter du dépôt de Rs 60,000 ou Rs 80,000 qui leur est réclamé par la N.H.D.C.
- b. que, pour ce qui est du modèle d'accès au logement, le modèle de location/vente de la défunte *Central Housing Authority* soit proposé à nouveau, mais adapté aux nouvelles normes d'habitat. Cela correspond mieux aux bas salaires des personnes concernées ne pouvant opter directement pour un achat. Mais peuvent aspirer à devenir propriétaire après un nombre d'années de contribution d'un montant minimal.
- c. que les critères d'éligibilités soient revus. Aujourd'hui tous ceux qui ont contracté un prêt ne sont pas éligibles. Il faut que l'accès au logement social soit facilité, y compris lorsque les familles ont déjà contracté d'autres prêts nécessaires pour assurer les besoins primaires (frigo, cuisine) et/ou l'éducation des enfants (ordinateur).
- d. rendre éligibles ceux qui sont 'héritiers' d'un bien mais sans pouvoir effectivement en bénéficier.
- e. donner accès à des terrains pour ceux qui peuvent assurer une construction selon des critères précis.
- f. amender le cadre légal pour interdire la sous-location et la revente des maisons de la N.H.D.C.

⁵<https://www.newtimes.co.rw/news/photos-kagame-inaugurates-homes-most-vulnerable-rwanda-celebrates-liberation-day>

⁶ Recommendations de Mouvman Lakaz, UN Habitat - Social Housing Programs - March 2014 - Report of Workshop on Participatory Slum Upgrading Programme - Review of Urban and Housing Policy and Regulatory Framework - Sept 2015

⁷https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/04/covid19_policy_and_programmatic_framework_eng-02.pdf

⁸<https://www.un.org/africarenewal/fr/dernière-heure/cea-l'impact-économique-de-covid-19-sur-les-villes-africaines-risque-d'être-sévère-en>

5. **Qu'un soutien psychologique et social** soit assuré pour permettre aux personnes de participer à la vie économique, sociale et scolaire. Cela peut se faire en constituant des cellules de soutien composées de médecins, de psychologues/ *counsellors*, de travailleurs sociaux et administratifs, qui accompagneront les familles afin qu'elles soient plus résilientes et puissent entreprendre les démarches administratives nécessaires pour obtenir un logement durable et trouver un emploi stable.

6. **Que le droit au logement soit inscrit dans la Constitution ou dans la législation**, avec mention de critères prioritaires qui permettent d'accélérer le temps administratif sur certains dossiers, en particulier pour les demandes qui concernent, par exemple :

- g. les familles avec des enfants en cours de scolarité,
- h. les personnes qui suivent un traitement médical, handicapées ou qui ont des besoins spéciaux,
- i. les personnes victimes de violence physique, sexuelles et/ou psychologique,
- j. les personnes âgées,
- k. les personnes en situation d'emploi précaire

7. Au niveau national, nous recommandons **un travail médiatique pour contrer les stéréotypes, préjugés et discriminations liés à la pauvreté** et à la perception de "mauvaise volonté" des personnes en situation de squat ou de logement précaire.

Les préjugés et discriminations sont fortement associés aux préjugés ethniques et culturels présents dans notre pays. Nous devons agir auprès de l'opinion publique pour faire changer le regard porté sur les personnes les plus pauvres et appeler la société à s'engager pour plus de justice sociale.

Tout ce qui précède doit être fait pour restaurer la dignité des personnes et familles affectées et leur considération en tant que citoyens mauriciens. Pour ce faire, nous ferons également appel, si besoin, au soutien des instances internationales.

Document préparé par : Mélanie Vigier de Latour-Bérenger, psychosociologue, Emilie Carosin chercheuse en éducation et psychologie, Delphine Ahnee, juriste, citoyenne engagée pour la justice sociale, Shyam Reedha, citoyen engagé pour la justice sociale,

Membres du comité DRWA A ENN LAKAZ: PLATFORM SITWAYEN

Christiane Chowree: Enn twa pou twa

Kolektif Drwa Zanfan Morisien (KDZM)

Françoise Lamusse : Gp D.I.A.P.O.S (*) - Logement

Gaëtan Madeleine : Gp D.I.A.P.O.S (*) - Logement

Gérard Mongelard: Affirmative Action – Logement

Danny Philippe : citoyen engagé

Rajendra Coomr (Shyam) Reedha : citoyen engagé

Laurent Rivet: citoyen engagé

Mahen Thannoo : citoyen engagé

Cassam Uteem : citoyen engagé

Avec le support de DRIP : Isabelle Philippe

Porte-parole de la plateforme : Delphine Ahnee. SMS/WHATSAPP : 59410342.

drwaaennlakaz@gmail.com